

**LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE**  
**2024**



**M. ESSALHI A.  
DIRECTEUR**



Madame, Monsieur,

La Loi n°2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5, a créé l'obligation d'élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport Social Unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres du Comité Social d'Établissement (CSE) de la Résidence DEBROU. La base ne doit comporter aucune donnée nominative. Elle est actualisée chaque année.

Ces données se rapportent à dix thématiques principales (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline), regroupant une soixantaine de rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge ...).

Vous remerciant de votre confiance,

**M. ESSALHI Abdelkabire,**



Directeur de la Résidence DEBROU

## Les Ressources Humaines en 2024

L'effectif global autorisé en 2024 est de **165 ETP** comme acté au sein du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 validé avec les autorités de tarification (Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).

Pour mémoire, les effectifs de la Résidence DEBROU ont évolué de 142,20 ETP au 08 septembre 2008 à 165 ETP en 2024, soit la création de plus de 22,70 postes autorisés (hors personnels contractuels).

Dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel et de promotion interne mise en place au sein de l'établissement, de nombreux agents, comme acté au sein des Lignes Directrices de Gestion (LDG), ont vu leur situation professionnelle évoluer au cours de l'année 2024.

## Table des matières

<b>1. L'EMPLOI :</b>	5
a) <i>Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein</i> .....	5
b) <i>Les caractéristiques des effectifs</i> .....	5
c) <i>Les positions statutaires</i> .....	7
<b>2. LE RECRUTEMENT :</b>	10
a) <i>Le recrutement de fonctionnaires</i> .....	10
b) <i>Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant</i> .....	10
c) <i>Les cas de recours à des contractuels</i> .....	11
d) <i>L'apprentissage</i> .....	11
e) <i>Les contrats aidés</i> .....	11
f) <i>Les stagiaires</i> .....	11
<b>3. LES PARCOURS PROFESSIONNELS :</b>	11
a) <i>Les mobilités</i> .....	11
b) <i>Les avancements de grade et les promotions internes</i> .....	12
c) <i>Les examens professionnels</i> .....	12
d) <i>Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination</i> .....	13
<b>4. LA FORMATION</b> .....	14
a) <i>Le nombre des agents en formation initiale et continue</i> .....	14
<b>5. LES REMUNERATIONS :</b>	15
a) <i>La masse salariale</i> .....	15
<b>6. LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL :</b>	16
a) <i>La nature des risques professionnels</i> .....	16
b) <i>Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6</i> .....	16
c) <i>Le nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année 2024</i> .....	17
d) <i>Le nombre de suicides et tentatives de suicide</i> .....	17
e) <i>Les acteurs de la prévention et leurs activités</i> .....	18
f) <i>Les instances de prévention et leurs activités</i> .....	18
g) <i>Les commissions médicales</i> .....	18
h) <i>Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels</i> .....	18
i) <i>La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels</i> .....	18
<b>7. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS ET DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL :</b>	19
a) <i>Les cycles de travail</i> .....	19
b) <i>Les astreintes et interventions</i> .....	20
c) <i>Le télétravail et le travail à distance</i> .....	20
d) <i>Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires</i> .....	20
e) <i>Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel</i> .....	21
g) <i>Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs</i> .....	23
h) <i>Les droits à jours de congé</i> .....	26
j) <i>Les jours de carence</i> .....	27
k) <i>Les heures écrétées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte</i> .....	28
l) <i>L'organisation du travail</i> .....	28
m) <i>L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail</i> .....	28
<b>8. L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE :</b>	28

a)	<i>Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale .....</i>	28
b)	<i>Les types de prestations fournies, notamment le logement.....</i>	28
c)	<i>Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques.....</i>	29
<b>9.</b>	<b>LE DIALOGUE SOCIAL :</b> .....	29
a)	<i>Les instances de dialogue social .....</i>	29
b)	<i>Les représentants du personnel.....</i>	29
c)	<i>Le nombre de crédit de temps syndical alloué et utilisé.....</i>	29
<b>10.</b>	<b>LA DISCIPLINE :</b> .....	29
a)	<i>Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature .....</i>	29

## 1. L'emploi :

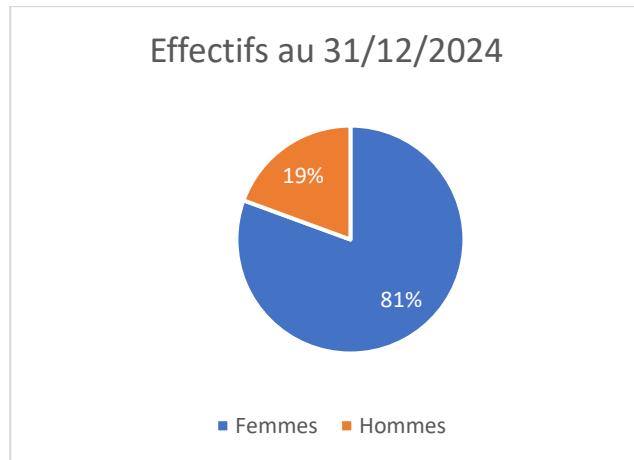
### a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein

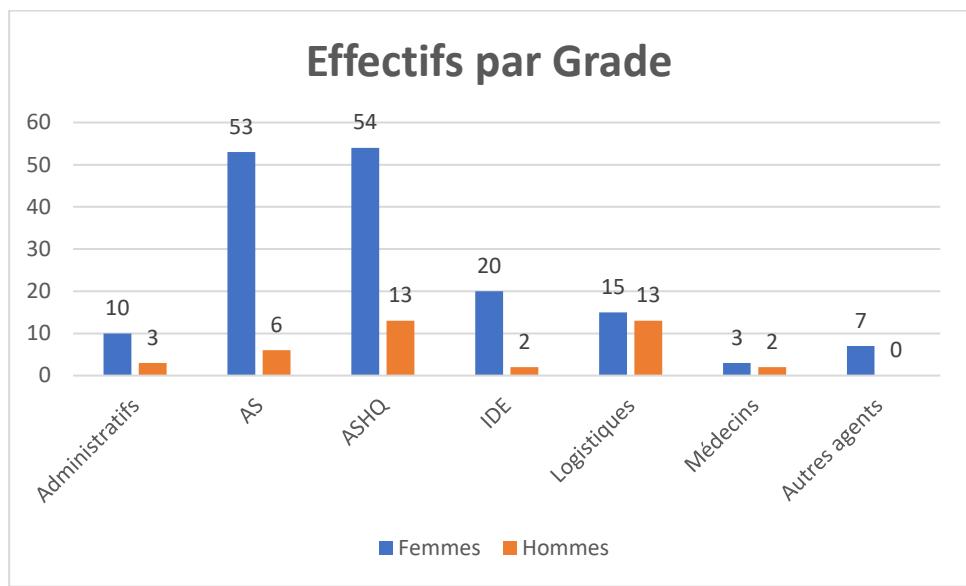
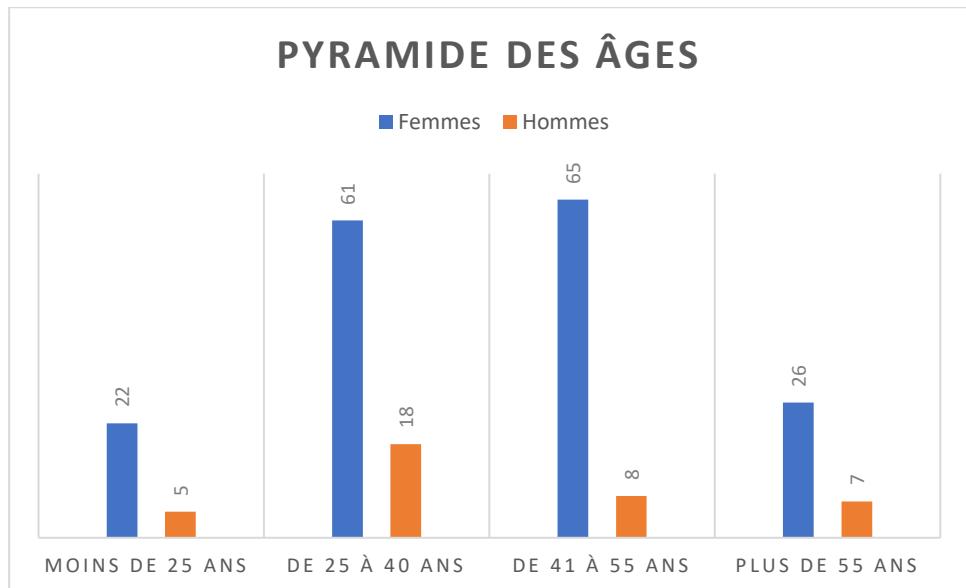
- 201 agents sont employés par l'établissement au 31 décembre 2024.
- Les 7 membres listés dans la catégorie « autres » concernent : les animatrices, les psychologues, la diététicienne, et l'ergothérapeute.

#### Les ressources humaines au 31-12-2024

Effectifs	Effectif physique au 31/12		ETP au 31/12/2024		ETP en Fonction annuel		Âge moyen		Âge médian	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	10	3	10,00	3,00	8,75	3,33	43	34	44	26
Logistiques	15	13	15,00	12,70	15,00	14,39	46	44	48	42
Médecins	3	2	1,83	1,18	1,83	1,18	47	49	45	48
Autres	7	0	5,10	0,00	4,86	0,00	35	0	30	0
Soignants	127	21	125,06	20,57	126,99	19,21	41	34	45	32
Dont AS	53	6	52,46	6,00	49,89	4,33	43	35	44	35
Dont ASHQ	54	13	53,00	12,57	58,20	12,88	37	30	36	30
Dont IDE	20	2	19,60	2,00	18,90	2,00	44	49	42	49
Moins de 25 ans	19	3	18,86	2,71	18,63	4,79	21	22	21	21
De 25 à 40 ans	57	23	54,36	21,89	53,55	20,72	33	32	34	32
De 41 à 55 ans	62	8	60,41	8,00	61,55	8,17	47	47	48	46
Plus de 55 ans	24	5	23,36	4,85	23,69	4,43	59	61	60	60
Fonctionnaire	87	15	85,66	15,00	91,61	17,43	46	44	45	41
Contractuel	72	22	71,33	22,45	65,82	20,68	37	34	40	33
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>39</b>	<b>156,99</b>	<b>37,45</b>	<b>157,43</b>	<b>38,11</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>201</b>		<b>194,44</b>		<b>195,54</b>				

### b) Les caractéristiques des effectifs





c) Les positions statutaires

Effectifs au 31/12/2024	Titulaires		Stagiaires		Disponibilité d'Office pour Raison de Santé		Contractuels Permanents		Contractuels Remplaçants	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	5	1	0	0	0	0	5	0	0	2
Logistiques	13	7	0	0	0	1	0	0	2	5
Médecins	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0
Autres	3	0	0	0	0	0	0	0	4	0
Soignants	63	6	1	0	2	0	1	0	60	15
<i>Dont AS</i>	33	3	0	0	2	0	0	0	16	3
<i>Dont ASHQ</i>	12	1	0	0	0	0	0	0	41	12
<i>Dont IDE</i>	16	2	1	0	0	0	1	0	3	0
Moins de 25 ans	4	0	0	0	0	0	0	0	16	3
De 25 à 40 ans	25	6	1	0	0	0	4	1	30	16
De 41 à 55 ans	37	5	0	0	2	0	3	0	20	3
Plus de 55 ans	18	3	0	0	0	1	2	1	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	<b>22</b>
	<b>98</b>		<b>1</b>		<b>3</b>		<b>11</b>		<b>88</b>	

- Au 31/12/2024, un Adjoint Administratif est en Détachement de la Fonction Publique Territoriale.

## EFFECTIFS AUTORISÉS 2024

(Hors personnels contractuels : Information/Qualiticien, Médecins salariés, ...)

GRADES	EFFECTIF 2023	GRADES	EFFECTIF 2023
<b>I) Personnels de Direction et Administratifs</b>		<b>III) Personnels techniques et personnels ouvriers</b>	
Directeur	1	<b>Hygiène des locaux</b>	
Directeur adjoint	1	Ouvrier Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1
Adjoint des cadres	2		
Adjoint administratif	5	<b>Sous-total III/I</b>	1
<b>Sous-Total I</b>	<b>9</b>	<b>Service Technique</b>	
		Ouvrier Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1
<b>II) Personnels de soins, de rééducation et médico-techniques</b>		Agent d'Entretien Qualifié	2
<b>Soins</b>			
Médecin	1	<b>Sous-total III/II</b>	3
Diététicienne	0,5	<b>Lingerie - Buanderie</b>	
Cadre supérieur de santé paramédical	1	Agent de maîtrise	1
Cadre de santé paramédical	2	Ouvrier Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	5
Infirmier SGS 2 <sup>ème</sup> Grade	2	Agent d'Entretien Qualifié	2
Infirmier SGS 1 <sup>er</sup> Grade	14		
Ergothérapeute	1	<b>Sous-total III/III</b>	8
Aide-soignant Classe Supérieure	9	<b>Restauration</b>	
Aide-soignant Classe Normale	52	Agent de maîtrise	1
Assistant Soins en Gérontologie	3	Ouvrier Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	8
Psychologue	1,5	Agent d'Entretien Qualifié	3
<b>Sous-Total Soins</b>	<b>87</b>	<b>Sous-total III/IV</b>	<b>12</b>

GRADES	EFFECTIF 2023
<u>Hébergement</u>	
A.S.H.Q. de Classe Supérieure	10
A.S.H.Q. de Classe Normale	26
Animatrice	2
<b>Sous-Total Hébergement</b>	<b>39</b>
<b>Sous-total II</b>	<b>126</b>

GRADES	EFFECTIF 2023
<u>Hôtellerie</u>	
Agent hôtelier	6
<b>Sous-total III/V</b>	<b>6</b>
<b>Sous-total III</b>	<b>30</b>

<b>TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF AUTORISE</b>	<b>165</b>
---	------------

## 2. Le recrutement :

### a) Le recrutement de fonctionnaires

	Nombre d'agents <u>fonctionnaires</u> recrutés		Nombre d'agents <u>contractuels</u> recrutés sur un <u>emploi</u> <u>permanent</u>		Nombre d'agents <u>contractuels et autres</u> <u>personnels</u> recrutés sur un <u>emploi non</u> <u>permanent</u>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	-	3	-	3	2
Logistiques	-	-	-	-	-	4
Médecins	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	-
Soignants	-	-	-	-	64	15
Dont AS	-	-	-	-	14	4
Dont ASHQ	-	-	-	-	49	11
Dont IDE	-	-	-	-	1	-
CDD			3	-	80	7
CDI						
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>21</b>
					<b>93</b>	

Entrée	Mutation/Détachement		Réintégration	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	-	-	-
Logistiques	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Soignants	-	-	-	-
Dont AS	-	-	-	-
Dont ASHQ	-	-	-	-
Dont IDE	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant

- Pas de recrutement sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant.

c) Les cas de recours à des contractuels

- Les cas de recours au contractuel en Contrat à Durée Déterminée sont le remplacement d'agents absents (maladie, maternité, accident de service, formation, etc) ou le remplacement de fonctionnaire ou d'agent contractuel autorisés à exercés leur fonction à temps partiel.

d) L'apprentissage

Nombre d'apprentis	Fonction	Hommes	Femmes
1	Administration	100%	0%

e) Les contrats aidés

- Pas de contrat aidé.

f) Les stagiaires

- L'établissement accueille des stagiaires dans de nombreux domaines (soins, animation, administration).
- Il n'y a pas eu de stagiaire rémunéré en 2024.

### 3. Les parcours professionnels :

a) Les mobilités

a) Mobilité	Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants	Nombre de candidatures reçues	Nombre de postes pourvus suite à publication comme postes vacants ou susceptibles de l'être hors postes proposés aux fonctionnaires à l'issue de leur formation initiale		Nombre de poste n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
			Femmes	Hommes	
Administratifs	0	0	0	0	-
Logistiques	0	0	0	0	-
Médecins	0	0	0	0	-
Autres	0	0	0	0	-
Soignants	0	0	0	0	-
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0	-
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0	-
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Pas d'agent accueilli dans la Résidence DEBROU en 2024 dans le cadre de la mutation.
- Pas de concours de titularisation.

b) Les avancements de grade et les promotions internes

Grade / corps	Nombre de promouvables		Nombre de promus pour chaque grade	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
AS	7	1	1	-
ASHQ	6	-	-	-
IDE	1	-	-	-
OP	-	-	-	-
Moins de 25 ans	2	-	-	-
De 25 à 40 ans	4	-	-	-
De 41 à 55 ans	6	1	-	-
Plus de 55 ans	2	-	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

c) Les examens professionnels

Avancement suite à réussite concours	Nombre de fonctionnaire ayant connu une réussite à un concours ou examen professionnel	
	Femmes	Hommes
Concours	3	-
Emploi réservé	-	-
VAE	-	-
Autre	-	-
Moins de 25 ans	2	-
De 25 à 40 ans	-	-
De 41 à 55 ans	1	-
Plus de 55 ans	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

d) Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination

Départ	Retraite		Fin de contrat		Licenciement		Disponibilité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	5	0	-	-	-	-
Logistiques	-	2	1	2	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	1	-	-	-	-	-
Soignants	1	-	53	9	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	1	-	5	0	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	47	9	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	1	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

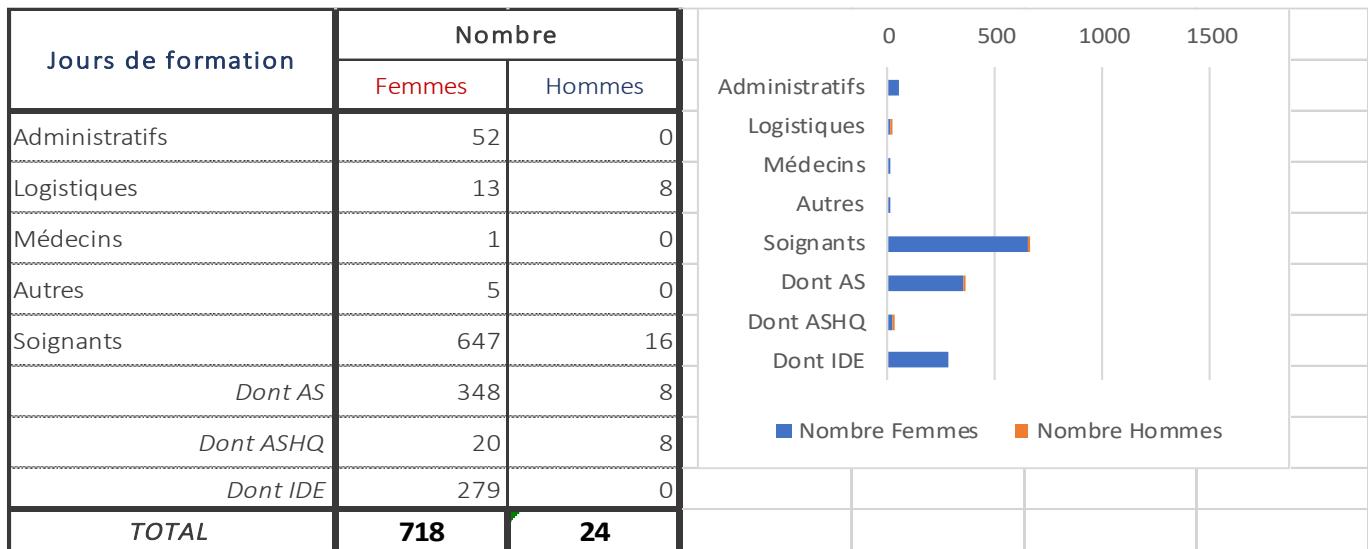
Rupture conventionnelle	Nombre demandes	
	Femmes	Hommes
Administratifs	-	1
Logistiques	-	-
Médecins	-	-
Autres	-	-
Soignants	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-

Départ	Détachement		Démission		Congé parental		Mutation	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	0	-	-	-	-	-
Logistiques	-	1	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	1	-	-	-	5	-
<i>Dont AS</i>	-	-	0	-	-	-	5	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	0	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	1	-	-	-	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

## 4. La formation

### a) Le nombre des agents en formation initiale et continue

Nombre d'agents formés	Ayant suivi au moins une formation statutaire		Ayant suivi au moins une formation professionnelle		dont via une formation à distance		dont via l'utilisation d'un CPF		Ayant obtenu un diplôme via la VAE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	2	0	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	11	7	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	1	0	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	7	-	28	4	-	-	-	-	-	-
Dont AS	4	-	14	2	-	-	-	-	-	-
Dont ASHQ	-	-	10	2	-	-	-	-	-	-
Dont IDE	3	-	4	0	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



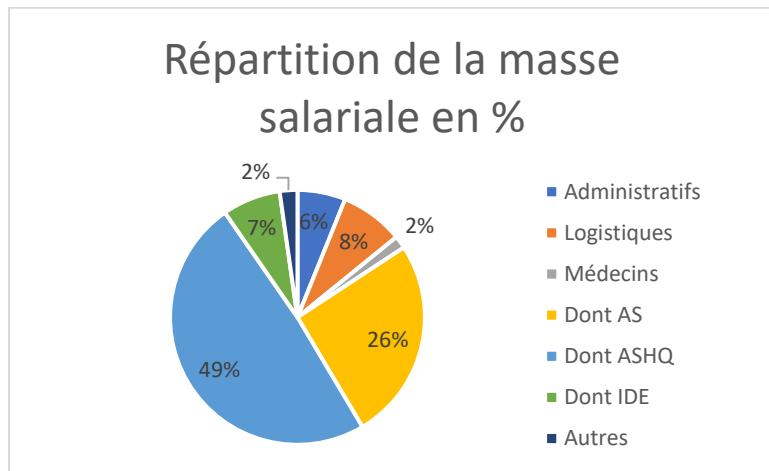
## 5. Les rémunérations :

### a) La masse salariale

- En 2024, le coût total de la masse salariale charges sur salaires comprises est de 6 457 491.70 + 3 542 830.04 = **10 000 321.74 euros**. Le personnel soignant représente 86% de la masse salariale, les 14% restant sont affectés à l'administration et la logistique. Les agents fonctionnaires et les contractuels permanents représentent près de 62% du volume total des dépenses.
- Aucun agent n'a bénéficié de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Masse salariale Effectifs	Fonctionnaire		Contractuels permanents		Contractuels non permanents		Effectif Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	1	5	1	5	3	14	5
Logistiques	14	10	-	-	3	8	17	18
Médecins	-	-	3	2	-	-	3	2
Autres	2	-	-	-	5	-	7	-
Soignants	87	5	1	-	137	25	225	30
Dont AS	49	3	-	-	24	4	73	7
Dont ASHQ	21	-	-	-	110	21	131	21
Dont IDE	17	2	1	-	3	-	21	2
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>150</b>	<b>36</b>	<b>266</b>	<b>55</b>

Masse salariale (en €)	Montant brut de la rémunération annuelle		Charges sociales		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	319 002 €	155 545 €	162 546 €	75 426 €	481 548 €	230 971 €
Logistiques	488 003 €	347 602 €	289 237 €	173 847 €	777 240 €	521 449 €
Médecins	104 873 €	74 380 €	55 893 €	39 798 €	160 766 €	114 177 €
Autres	135 711 €	0 €	75 544 €	0 €	211 254 €	0 €
Soignants	4 291 993 €	540 384 €	2 367 363 €	303 178 €	6 659 355 €	843 562 €
Dont AS	1 704 458 €	153 300 €	926 244 €	85 530 €	2 630 702 €	238 830 €
Dont ASHQ	1 821 917 €	288 297 €	1 022 507 €	164 308 €	2 844 424 €	452 605 €
Dont IDE	765 618 €	98 787 €	418 612 €	53 339 €	1 184 229 €	152 127 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 339 581 €</b>	<b>1 117 911 €</b>	<b>2 950 582 €</b>	<b>592 248 €</b>	<b>8 290 163 €</b>	<b>1 710 159 €</b>



## 6. La santé et la sécurité au travail :

### a) La nature des risques professionnels

En nombre de jours d'absence	Accidents du travail		Accidents de trajet		Affection psychique reconnu imputable au service		Maladies professionnelles		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0	0	366	0	366
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Soignants	493	53	2	0	0	0	366	0	861	53
Dont AS	484	53	1	0	0	0	366	0	851	53
Dont ASHQ	9	0	1	0	0	0	0	0	10	0
Dont IDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
De 25 à 40 ans	93	53	3	0	0	0	0	0	96	53
De 41 à 55 ans	33	0	0	0	0	0	0	0	33	0
Plus de 55 ans	366	0	0	0	0	0	366	366	732	366

➤ Pas d'accident mortel reconnu imputable au service en 2024.

b) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983

En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre	En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre
Blessures par un résident (volontaire ou non)	7	Contact avec personne contagieuse	0
Piqûre ou coupure	1	Exposition aux bruits et vibrations	0
AES (Accident Exposant au Sang)	2	Contact ou projection de produit chimique	0
Heurt et bris de verre	1	Risques pour la vue	0
Accident avec machines, outillage, chariot, mobilier	8	Nuissances thermiques	0
Brûlure	1	Accident de trajet	3
Choc électrique	1	Attitude / comportement inadapté au service	4
Blessure en manutention	5	Souffrance éthique / conflits de valeurs au travail	0
Chute de hauteur ou plain-pied	5	Violence ou conflit (Habitant/Agent)	10
Glissement sur sol mouillé	1	Violence ou conflit (Famille ou proche/Agent)	2
Ventilation insuffisante	0	Violence ou conflit (inter personnel)	1
Gaz ou vapeurs irritants ou nocifs	0	Pression affective ou stress émotionnel au travail	1
Inhalation de poussières	2	Manque de reconnaissance au travail	3
Contamination par des liquides souillés	0	Difficultés relationnelles au travail	1
Contact avec des déchets	0	Désorganisation du travail / absentéisme subi	6
		Autres	6

c) Le nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année 2024

Nombre de victimes recensées	Violence		Discrimination		Harcèlement moral		Harcèlement sexuel		Agissement sexistes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- Pas de faute inexcusable engageant la responsabilité de l'employeur.
- Pas de mesure de protection fonctionnelle demandée d'une part, mise en œuvre d'autre part, au cours de l'année.

d) Le nombre de suicides et tentatives de suicide

- Pas de cas en 2024.

**e) Les acteurs de la prévention et leurs activités**

- Il y a un acteur de prévention sur les troubles musculo squelettiques au sein de la Résidence DEBROU.

**f) Les instances de prévention et leurs activités**

- Le CSE s'est réuni 4 fois dans le cours de l'année dans le respect de la réglementation. Pas de recours à un expert certifié. Pas de signalement d'un danger grave et éminent et droit de retrait.
- Cette instance de prévention est composée de 7 titulaires et 7 suppléants.

**g) Les commissions médicales**

- Au cours de l'année 2024, la Résidence DEBROU a demandé plusieurs avis aux commissions médicales.
- Pas de licenciement pour inaptitude physique en 2024.

**h) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels**

- Le DUERP a été mis à jour en 2024.

**i) La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels**

- L'achat d'équipement de prévention et les formations à mettre en place pour prévenir les risques sont mises en place après avis du CSE. Pas de recours à l'inspection du travail en 2024.
- 14 agents ont bénéficié de la formation incendie, 3 agents ont bénéficié de la formation AFGSU2 et 1 agent a bénéficié de la formation Ergomotricité en gériatrie.
- Pas d'accident ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité et le nombre de nouvelle incapacité permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle
- Médecine de prévention :
  - Le Médecin du Travail est affecté à la Résidence DEBROU dans le cadre d'une convention avec le service de Santé au Travail du CHRU de TOURS.
  - 25 agents de la Résidence DEBROU ont bénéficié d'une visite médicale auprès du Docteur ROULLIER.
- Le Médecin du travail remet chaque année un rapport annuel devant le CSE.
- Handicap :
  - Huit travailleurs handicapés employés sur emploi permanent.

## 7. L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail :

### a) Les cycles de travail

Cycle de travail selon effectif physique au 31/12	Horaire jour		Horaire en alternance matin et après-midi		Horaire nuit	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	10	3	0	0	0	0
Logistiques	15	13	0	0	0	0
Médecins	0	0	3	2	0	0
Autres	4	0	3	0	0	0
Soignants	2	1	118	16	7	4
<i>Dont AS</i>	0	0	51	6	2	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	50	9	3	4
<i>Dont IDE</i>	2	1	17	1	2	0
Moins de 25 ans	2	0	17	3	0	0
De 25 à 40 ans	8	7	47	13	2	3
De 41 à 55 ans	15	6	44	1	3	1
Plus de 55 ans	6	4	16	1	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>124</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

- Pas de recours à l'annualisation du temps de travail.
- Pas d'organisation du travail avec un repos quotidien fixé à 11 heures.
- Pas d'existence d'un pool de remplacement.
- 1901 nuits de travail en 2024.

Nombre de nuits au Cours de l'année	Horaire Nuit	
	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0
Logistiques	0	0
Médecins	0	0
Soignants	1287	614
<i>Dont AS</i>	368	0
<i>Dont ASHQ</i>	494	614
<i>Dont IDE</i>	425	0
Moins de 25 ans	0	0
De 25 à 40 ans	185	468
De 41 à 55 ans	734	146
Plus de 55 ans	368	0
<b>TOTAL</b>	<b>1287</b>	<b>614</b>

b) Les astreintes et interventions

Nombre d'agents en fonction au 31/12	Soumis à des astreintes		Ayant bénéficié d'un repos compensateur	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	1	0	0
Logistiques	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0
Soignants	15	2	0	0
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	15	2	0	0
Moins de 25 ans	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	6	1	0	0
De 41 à 55 ans	6	1	0	0
Plus de 55 ans	4	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

c) Le télétravail et le travail à distance

- Aucun agent n'exerce ses fonctions dans le cadre d'un télétravail régulier. Le télétravail est autorisé par Monsieur le Directeur en fonction de situations exceptionnelles ou dans le cadre de raison de santé validé par la médecine du travail.

d) Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	3	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	6	3	-	-	-	-
Médecins	-	-	2	2	-	-	-	-
Autres	-	-	3	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	7	1	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	2	0	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	0	0	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	5	1	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	9	3	-	-	-	-
De 41 à 55 ans	-	-	7	1	-	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	5	2	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	3	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	10	7	-	-	-	-
Médecins	-	-	4	3	-	-	-	-
Autres			6	-				
Soignants	-	-	16	1	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	6	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	0	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	10	1	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	17	3	-	-	-	-
De 41 à 55 ans	-	-	13	1	-	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	9	7	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

e) Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps complet	A temps plein		A temps partiel de droit (quotité 90%)		A temps partiel sur autorisation (quotité 90%)		A temps partiel de droit (quotité 80%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 80%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	10	3					-	-						
Logistiques	15	12					-	-						
Médecins	-	-					-	-						
Autres	2	0					2	-						
Soignants	115	18					4	-						
<i>Dont AS</i>	50	6					2	-						
<i>Dont ASHQ</i>	47	10					-	-						
<i>Dont IDE</i>	18	2					2	-						
Moins de 25 ans	17	1					-	-						
De 25 à 40 ans	48	20					2	-						
De 41 à 55 ans	55	8					4	-						
Plus de 55 ans	22	4					-	-						
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps incomplet	A temps partiel (quotité 85,71%)		A temps partiel (quotité 70%)		A temps partiel (quotité 50%)		A temps partiel (quotité 33,33%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	-	1	-	-	-	-
Médecins	1	1	-	-	2	-	-	1
Autres	-	-	-	-	3	-	-	-
Soignants	8	3	-	-	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	1	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	7	3	-	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	1	3	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	5	-	-	1	3	-	-	1
De 41 à 55 ans	2	-	-	-	1	-	-	-
Plus de 55 ans	1	1	-	-	1	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

f) Demandes liées au temps partiel au cours de l'année

Nombre de demandes liées au temps de travail	Présentées		Acceptées dont 1ère demande		Acceptées dont modification de quotité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-
Autres	2	-	2	-	-	-
Soignants	5	-	5	-	-	-
<i>Dont AS</i>	2	-	2	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	1	-	1	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	2	-	2	-	-	-
Moins de 25 ans	1	-	1	-	-	-
De 25 à 40 ans	1	-	1	-	-	-
De 41 à 55 ans	5	-	5	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

g) Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs

Absentéisme en nombre de jours	Accident du travail		Maladie ordinaire		CLM-CLD-DOS		Maternité Paternité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	157	-	-	-	-
Logistiques	-	-	29	106	-	487	-	29
Médecins	-	-	4	-	-	-	-	62
Autres	-	-	61	-	-	-	-	-
Soignants	493	53	2247	188	549	-	347	-
Dont AS	484	53	711	169	549	-	281	-
Dont ASHQ	9	-	1346	19	-	-	66	-
Dont IDE	-	-	190	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	1	-	193	2	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	93	53	1116	150	-	-	347	91
De 41 à 55 ans	33	-	858	294	549	-	-	-
Plus de 55 ans	366	-	175	5	-	487	-	-

Absentéisme en nombre de jours	Enfants malades		Evènement Familiaux		Maladie professionnelle		Autres	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	-	-	-	-	-
Logistiques	2	1	5	3	-	366	-	-
Médecins	2	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	8	-	41	6	366	-	1966	250
Dont AS	6	-	20	-	366	-	900	10
Dont ASHQ	2	-	13	-	-	-	935	240
Dont IDE	-	-	8	6	-	-	131	-
Moins de 25 ans	2	-	-	-	-	-	373	97
De 25 à 40 ans	10	1	4	3	-	-	644	152
De 41 à 55 ans	-	-	23	3	-	-	635	1
Plus de 55 ans	-	-	7	5	366	366	314	-

Causes d'arrêts des personnels soignants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Progression 2024/2023
Congés maladies ordinaire	1 735	2 142	2 769	2 840	2 942	2 810	2 793	-0,61%
CLM / CLD / DOS	365	1 907	2 009	1 517	777	0	1 036	100,00%
Maladie professionnelle	804	414	753	872	837	901	732	-23,09%
Congés maternité - Paternité	383	503	256	272	472	428	438	2,28%
Accidents du travail	1 056	437	968	1 074	591	637	546	-16,67%
Congés enfant malade	41	17	8	31	30	30	13	-130,77%
Décès	29	4	5	2	9	13	14	7,14%
Congés exceptionnels	43	145	171	332	403	0	42	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 456</b>	<b>5 569</b>	<b>6 939</b>	<b>6 940</b>	<b>6 061</b>	<b>4 819</b>	<b>5 614</b>	<b>14,16%</b>
Effectif Autorisé	124,20	124,20	124,20	124,20	125,50	125,50	125,50	
Taux d'absentéisme	9,83%	12,28%	15,31%	15,31%	13,23%	10,52%	12,26%	

Congés maladie ordinaires	< à 5 jours		de 5 à 20 jours		de 21 jours à 3 mois		> à 3 mois		TOTAL C.M.O.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	12	-	37	-	108	-	-	1	157
Logistiques	7	6	22	40	-	60	-	-	29	106
Médecins	4	-	-	-	-	-	-	-	4	0
Autres	8	-	30	-	23	-	-	-	61	-
Soignants	246	34	727	70	1014	84	260	-	2247	188
Dont AS	77	20	226	65	316	84	92	-	711	169
Dont ASHQ	161	14	437	5	580	-	168	-	1346	19
Dont IDE	8	-	64	-	118	-	-	-	190	-
Moins de 25 ans	35	2	91	-	67	-	-	-	193	2
De 25 à 40 ans	99	26	334	64	591	60	92	-	1116	150
De 41 à 55 ans	110	24	296	85	284	185	168	-	858	294
Plus de 55 ans	22	-	58	5	95	-	-	-	175	5

Nombre d'arrêt avec au moins un jour pour raison de santé	Maladie ordinaire	Longue maladie		Affection psychiques reconnus imputable au service		Accident du travail		Accident de trajet		Maladie profess.	Maladie à caractère professionnelle ou contractée dans l'exercice des fonctions	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Administratifs		1	13	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Logistiques		5	10	0	10	0	0	0	0	0	8	0
Médecins		2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres		9	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Soignants		252	34	16	0	3	0	21	2	2	11	0
<i>Dont AS</i>		68	23	16	0	2	0	19	2	1	0	11
<i>Dont ASHQ</i>		167	11	0	0	1	0	2	0	1	0	0
<i>Dont IDE</i>		17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans		35	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
De 25 à 40 ans		111	24	0	0	2	0	8	2	3	0	0
De 41 à 55 ans		4	31	6	0	0	1	4	0	0	11	0
Plus de 55 ans		19	1	10	10	1	0	8	0	0	0	8

Taux d'absentéisme	Absences pour motif médical en nombre de jours		Absences pour motif non médical en nombre de jours (maternité, paternité, adoption)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	157	0	0
Logistiques	29	959	0	29
Médecins	4	0	0	62
Autres	61	0	0	0
Soignants	3655	241	1077	0
<i>Dont AS</i>	2110	222	281	0
<i>Dont ASHQ</i>	1355	19	430	0
<i>Dont IDE</i>	190	0	366	0
Moins de 25 ans	194	2	112	0
De 25 à 40 ans	1209	203	965	91
De 41 à 55 ans	1440	294	0	0
Plus de 55 ans	907	858	0	0

Nombre d'arrêt hors raison de santé	Maternité		Paternité		Adoption	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	1	0	0
Médecins	0	0	0	1	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Soignants	3	0	0	0	0	0
<i>Dont AS</i>	2	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	1	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	1	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	2	0	0	2	0	0
De 41 à 55 ans	0	0	0	0	0	0
Plus de 55 ans	0	0	0	0	0	0

#### h) Les droits à jours de congé

Nombre de jours de congés personnel planning fixe	Nombre de jours de congés pris CA		Nombre de jours de congés pris RTT		Nombre de congés non pris et non versés au CET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	250	51	113	31	0	0
Logistiques	556	367	182	119	0	0
Médecins	46	23	0	0	0	0
Autres	125	0	22	0	0	0
Soignants	3368	481	1013	120	0	0
<i>Dont AS</i>	1335	113	516	59	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	1386	297	265	31	0	0
<i>Dont IDE</i>	647	71	232	30	0	0
Moins de 25 ans	449	87	93	6	0	0
De 25 à 40 ans	1389	534	398	158	0	0
De 41 à 55 ans	1728	215	559	77	0	0
Plus de 55 ans	779	86	280	29	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4345</b>	<b>922</b>	<b>1330</b>	<b>270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

i) Les comptes épargnes temps

Compte épargne temps	Nombre total de CET ouverts au 31/12		Dont nombre de compte CET ouverts au cours de l'année		Nombre total de jours stockés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	1	0	0	0	40
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	1	1	0	0	20	8
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	1	1	0	0	20	8
Moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	0	0	0	0	0	0
De 41 à 55 ans	0	1	0	0	0	40
Plus de 55 ans	1	1	0	0	20	8
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>48</b>

j) Les jours de carence

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence	Femmes	Hommes
Administratifs	1	3
Logistiques	2	8
Médecins	0	0
Autres	1	0
Soignants	121	10
<i>Dont AS</i>	38	6
<i>Dont ASHQ</i>	76	4
<i>Dont IDE</i>	7	0
Moins de 25 ans	23	0
De 25 à 40 ans	43	12
De 41 à 55 ans	44	5
Plus de 55 ans	15	4

- Au titre de l'exercice 2024, le montant brut des retenues au titre des jours de carences s'élève à 8 962.85 euros.

**k) Les heures écrêtées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte**

- Pas d'heures écrêtées en 2024.

**l) L'organisation du travail**

- L'organisation du travail a fait l'objet d'un accord local signé avec les partenaires sociaux de la Résidence DEBROU. Cet accord a été réactualisé via un avenant signé le 26 septembre 2022.

**m) L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail**

- L'organisation du travail a fait l'objet d'un accord local signé avec les partenaires sociaux de la Résidence DEBROU. Cet accord a été réactualisé via un avenant signé le 26 septembre 2022.

## **8. L'action sociale et la protection sociale :**

**a) Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale**

- Au titre de l'exercice 2024, le montant de la dépense consacrée à l'action sociale et versée au CGOS s'élève à 61 220.80 euros.

**b) Les types de prestations fournies, notamment le logement**

- Pas de logement fourni par la Résidence DEBROU.
- Prestations fournies par le CGOS :
  - Chèque culture.
  - Chèque vacances
  - Prestation études, éducation et formation pour les enfants.
  - Prestation maladie
  - Aide Remboursable et Non-Remboursables
  - Chèque CESU
  - Noël des enfants
  - Prestation centre de loisirs pour les enfants
  - Prestation sports, loisirs et cultures pour les agents et les enfants.
  - Prestation vacances pour les agents et les enfants
  - Prestation départ à la retraite
  - Prestation enfant avec un handicap
  - Avantages consommation et billetterie
  - Prestation naissance, décès, Congé de présence parentale, Congé de solidarité familiale.

c) Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques

Action sociale et protection sociale	Nombre de prestations sociales				
	Enfants	Loisirs et vacances	Aides et Maladie	Retraite	Autres (CESU, Conseil juridique, aide exceptionnelle)
Administratifs	3	39	1	0	1
Logistiques	11	55	15	1	5
Médecins	0	0	0	0	0
Soignants	47	124	41	2	5

**9. Le dialogue social :**

a) Les instances de dialogue social

- Quatre réunions du CSE au cours de l'année 2024.

b) Les représentants du personnel

a. Le CSE

- 7 titulaires et 7 suppléants pour un mandat de 4 ans

Nombre de représentant du personnel	SUD SANTE	
	Femmes	Hommes
Titulaire	7	0
Suppléant	5	2

c) Le nombre de crédit de temps syndical alloué et utilisé

- Pour 2024, le volume annuel du contingent global de crédit de temps syndicat prévu pour le Syndicat SUD-SANTÉ SOCIAUX a été de 1500 heures.
- Pour 2024, le volume de crédits de temps syndical effectivement utilisés a été de 540 heures.

**10. La discipline :**

a) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature

- Aucune sanction n'a été prononcée en 2024.

Sanctions prononcées	Nombre		Nombre			
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 41 à 55 ans	Plus de 55 ans
Administratifs	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	0	0	0	0	0	0